

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 27 FEVRIER 2017**

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LUNDI 27 FEVRIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRES, M. BLANCHET, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Secrétaires de séance</u>	Mme LIEBLE - Géraldine VIEL

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 23 janvier 2017
- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour et informe que le Conseil municipal votera les taux impôts directs pour l'exercice 2017 au Conseil municipal du mois d'avril, en même temps que le budget, n'ayant pas reçu à ce jour les documents nécessaires.

Finances

1. Débat d'orientation budgétaire 2017
2. Demande de dotations au titre de l'exercice 2017
3. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

4. Comptes-rendus des commissions communautaires
5. Comptes-rendus des commissions municipales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 janvier 2017

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 23 janvier 2017 à l'unanimité.

1. Débat d'orientation budgétaire 2017

Depuis l'exercice 2016, le Conseil municipal a décidé de tenir un débat d'orientation budgétaire en séance publique. Cela n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants : le Conseil municipal n'est donc pas tenu de prendre une délibération. Ce débat permet néanmoins aux élus de décider collectivement des grandes orientations, notamment pour l'investissement, et de valider les travaux qui seront conduits tout au long de l'année. Le compte-rendu publié à l'issue de la réunion informe aussi les habitants des décisions prises.

M. Le Maire rappelle que la commission « Travaux » a établi le 9 janvier dernier la liste des projets pour l'année 2017. Les différents devis ont été établis et examinés le 25 février par la commission « Finances ». M. Le Maire présente aujourd'hui le compte-rendu de ces travaux.

La commission « Finances » a préparé un pré-budget pour lequel elle a tenu compte des excédents 2016. Elle a validé des prévisions prudentes pour les recettes. Sur ce point, la commission pourra faire évoluer le budget le 1^{er} avril 2017, date à laquelle plus d'informations auront été diffusées par le Trésor Public.

M. Le Maire propose donc de discuter du chapitre 21 des dépenses d'investissement, pour lequel, une fois retirés le remboursement des prêts (24 500 euros, chapitre 16) et les frais d'études, concessions et droits similaires (chapitre 20, 11 000 euros ; notamment contrat SEGILOG, études CAUE et viabilisation des terrains du Chalet, diagnostic éclairage public) on peut envisager 90 000 euros.

La commission a validé les orientations suivantes (prix TTC) :

→ **Voirie et espaces verts : 27 410 euros**, notamment

- Réhausses de bouches d'égouts, de tampons, remplacement de bouches d'avaloir et réparations diverses suite au revêtement sur la D. 309 : 7 156, 80 euros (réalisé en janvier)
- Extension de l'éclairage public à Saint-Benoît : 9 687, 20 euros
- Reprofilage de la rue des Mahotières (retard 2016) : 4 794 euros
- Réfection du chemin du Fourneau et du chemin des vignes (en régie, par les agents techniques)
- Divers remplacements de mobilier (banc, table extérieure)

Devis encore attendus : viabilisation des terrains du Chalet et trottoirs route de La Suze.
Autre : Remplacement d'un candélabre à Athenay (pris en charge par les assurances)

→ **Ecole : 22 008 euros**, notamment

- Sécurisation périmétrique de l'école (clôtures, portails, ouverture électrique et visiophonie) : 11 169, 36 euros (demande de subvention à hauteur de 80 % du prix HT)
- Renouvellement du parc informatique : 2 680 euros
- Investissements divers pour le matériel numérique : 1 400 euros
- Installation d'emplacements PMR et mise en conformité des cheminements intérieurs : 1 500 euros
- Petits travaux électriques : installation d'une VMC et de détecteurs pour les éclairages dans les toilettes, remplacement d'éclairage, installation d'un extracteur à la cantine.

Des travaux de peinture sont à l'étude : classe de Catherine et cuisine de la cantine (budget de fonctionnement).

→ **Salle des Fêtes : 10 132 euros**, notamment

- Remplacement du sol de la salle des Aînés par du carrelage : 5 500 euros
- Remplacement de tous les convecteurs (petites salles et hall) : 3 708, 60 euros
- Remplacement de deux fenêtres de toit : 1 400 euros
- Attente de devis : remplacement de l'éclairage de la salle des Aînés

→ **Mairie : 3 475 euros**, notamment

- Remplacement d'un ordinateur : 1 059 euros
- Remplacement de matériels pour les élections (isoloirs, urne) : 686, 40 euros
- Sécurisation de l'entrée intérieure du secrétariat : 1 047, 58 euros

→ **Cimetière : 132 euros**

- Panneau d'affichage : 132 euros
- Attente d'un devis pour l'automatisation de la fermeture du portail

→ **Stade : 2 932 euros**

- Remplacement de l'éclairage du terrain : 2932 euros

D'autres projets restent en suspens, dans l'attente des notifications officielles des recettes. Le budget sera finalisé le 1^{er} avril 2017 par la commission « Finances » et voté le 10 avril 2017.

2. Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) dans le cadre de la sécurisation de l'école « Les P'tits gaudinois »

Délibération n°2702201701

- Vu l'article 5 de la loi N°2007-297 du 5 mars 2007 relatif au fond interministériel pour la prévention de la délinquance,

- Vu la circulaire commune du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Intérieur le 29 septembre 2016,
- Vu l'annexe 9 de la circulaire du 16 janvier 2017 portant sur les orientations pour l'emploi des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 2017, consacrée à la sécurisation des établissements scolaires,
- Vu les articles L2334-32 à L2334-39 du CGCT,
- Vu le budget communal,
- Vu le Plan Particulier de Mise en Sureté de l'école « Les P'tits Gaudinois »,
- Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire concernant l'école « Les P'tits gaudinois » et les besoins liés à la sécurisation périmétrique des bâtiments, notamment les accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante (portails, clôtures, interphone et visiophone), besoins cohérents avec l'annexe 9 de la circulaire du 16 janvier 2017,
- Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du FIPD pour l'exercice 2017 (circulaire commune du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Intérieur le 29 septembre 2016) soit 80 % du montant des travaux HT,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** l'avant-projet concernant la sécurisation de l'école « Les P'tits gaudinois », pour un montant de 9 307, 80 euros HT soit 11 169, 36 euros TTC.
- **Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la FIPD programme 2017 à hauteur du maximum prévu par les textes,
- **S'engage** à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention FIPD (80 % du prix hors-taxes) : 7 446, 24 euros HT

Commune : 1861, 56 euros HT

- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017, article 21312 section investissement
- **Autorise** le Maire (ou son représentant) à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

3. Dépenses d'investissement

Délibération n° 2702201602

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal la loi du 5 janvier 1988 qui autorise à mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier jusqu'à la date du vote du budget primitif de la commune dans la limite de 25 % de la masse des crédits d'investissement du budget de l'année précédente.

Les opérations susceptibles d'être réglées en section d'investissement avant le vote du budget primitif commune 2017 sont les suivantes :

Budget général :

- Colas (groupement de commandes communautaire) : 7 156, 80 euros TTC (réhausses de tampon, remplacement de bouches d'engouffrement et réparations diverses) au 2151.
- Fatech : 1 059 euros TTC (remplacement d'un ordinateur au secrétariat) au 2183.

- Domotiqu'elec : 478, 31 euros TTC (remplacement d'un radiateur à la Mairie) au 21318.
- Domotiqu'elec : 465, 18 euros TTC (remplacement d'interrupteurs à l'école par des détecteurs de présence) au 21312.
- Domotiqu'elec : 752, 16 euros TTC (éclairage d'une classe de l'école) au 21312.
- Domotiqu'elec : 903, 56 euros TTC (installation support vidéo projecteur à l'école) au 21312.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de M. le Maire (ou son représentant) dans les conditions exposées ci-dessus et autorise celui-ci à engager les dépenses d'investissements sus-mentionnées avant le vote du budget 2017.

4. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Commission Environnement.** Mme MOREAU-TONNELIER informe le Conseil municipal de la venue de Mme Laurence BATAILLE, Directrice du cycle de l'eau le vendredi 24 février en mairie, afin de faire une première approche de l'étude de l'assainissement de la Commune et visiter les stations d'épuration. Mme MOREAU-TONNELIER fait part de son inquiétude sur le transfert de charges, qui ne saurait être approximatif et finalisé dans la précipitation. **Le mois de juin est évoqué pour la** présentation de l'étude auprès de l'ensemble des membres des Conseils municipaux du territoire (Septembre : présentation et vote en Conseil Communautaire).
- **Commission Culture.** M. THORETON informe le Conseil municipal que la commission a validé la commande d'achats pour le périscolaire (Armoires et chaises). La livraison aura lieu en juin.
- **Association Culturelle Cantonale.** L'assemblée générale de l'ACC a lieu le samedi 11 février à 11h à Souigné-Flacé. Mme MOREAU-TONNELIER informe les élus que la subvention a été reconduite à 0,16 euro par habitant cette année. Un spectacle des jeunes troupes aura lieu le dimanche 5 mars à la Salle des Fêtes de La Suze.

5. Comptes-rendus des commissions communales

- « **Ecole et Jeunesse** ». M. DEGOULET explique que la dernière commission a été consacrée à la préparation du budget 2017. Les éléments ont été évoqués au début de la réunion (Point 1).
- « **Soutien aux associations et mutualisation** ». Mme MOREAU-TONNELIER explique avoir trouvé une solution pour les pieds à ajouter aux plateaux donnés par le Comité des Fêtes afin de fabriquer de nouvelles tables. Elle cherche maintenant des volontaires pour souder et peindre.

Prochaines réunions :

- **Commission «Communication ».** 13 mars à 20h30 (préparation du flash d'avril et du supplément « Budget »).
- **Commission « Finances ».** Samedi 1^{er} avril, 9h-12h.

Questions diverses

- **TVA sur l'eau.** M. Le Maire informe le Conseil municipal que la TVA doit désormais s'appliquer sur l'abonnement et la consommation d'eau. Une taxe de 10 % sera imposée par l'Etat dès 2017.

- **Demande d'installation de roses trémières sur la voirie communale.** M. DESILLE demande à disposer d'un trou dans le trottoir pour pouvoir installer des roses trémières sur la façade du bâtiment qu'il vient de rénover rue du Renom. Après débat, le Conseil municipal émet un avis défavorable.

- **Couverture téléphones mobiles.** La Mairie a été informée de la mise en place d'une plateforme nationale destinée à recenser les problèmes de couverture mobile sur les territoires. M. DEGOULET a répondu en signalant l'ensemble du bourg.

- **Subvention pour le transport des élèves à la piscine.** Le Département a informé les communes qu'il ne subventionnerait plus le transport des élèves à la piscine à compter de l'année scolaire 2017-2018, en raison du transfert de la compétence à la région (conséquence de la Loi NOTRe). Le manque à gagner en recettes pour Chemiré-le-Gaudin sera d'environ 900 euros par an.

- **Document Unique.** Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan d'actions ont été finalisés par M. DEGOULET avec Mme LENFANT à l'issue de la réunion du 9 février dernier. L'ensemble sera transmis au Centre de Gestion pour avis du CT/CHSCT avant délibération du Conseil municipal.

- **Demi-journée d'information CAUE.** M. DEGOULET a participé le mardi 21 février 2017 à une demi-journée d'information sur l'extension des bâtiments scolaires.

- **Projet de requalification du centre-bourg.** MM. PAVARD, DEGOULET et DESPRES ont rencontré le CAUE le mercredi 22 février 2017. Un calendrier prévisionnel évoqué est le suivant :

- Présentation de l'étude exploratoire du CAUE le mercredi 5 avril à 18h aux élus,
- Avis du Conseil municipal au mois d'avril,
- Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre avant l'été, demande d'avis au Département,
- Septembre - Février 2018 : élaboration du projet avec la maîtrise d'œuvre,
- Printemps 2018 : Demandes de subventions,

- Réalisation du projet 2^e moitié 2018.

MM. DEGOULET et DESPRES font un compte-rendu de la réunion LEADER qui a eu lieu à la Suze le 31 janvier 2017. Le projet de requalification du centre-bourg serait éligible au programme européen LEADER. Il faudra néanmoins pouvoir intégrer les critères de ce programme avec le projet.

- **Vente de la Parcelle ZY 101.** M. Le Maire demande à Mme MOREAU-TONNELIER et M. DESPRES, concernés par cette affaire, de sortir de la salle. M. Le Maire informe les élus de la proposition des riverains d'acheter le terrain à 12 euros/m² (Cf. Conseil municipal du 28 août 2016, Délibération n°20162900806bis). Suite à la demande de l'un des riverains, les Domaines ont évalué le prix à 24 euros/m². Les élus considèrent donc que la proposition n'est pas acceptable. Ils demandent néanmoins à M. Le Maire de bien vouloir vérifier auprès des Domaines que la présence d'une ligne haute-tension et d'un poteau EDF ont bien été pris en compte, l'estimation étant nettement supérieure à celle du dernier terrain vendu à cet endroit en 2014 (19 euros/m²).

- **CMJ.** Le prochain Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le samedi 4 mars 2017 de 10h30 à 12h.

La séance est levée à 22h30.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 27 février 2017 :

- Délibération n° 2702201601 : Demande de dotations au titre de l'exercice 2017

- Délibération n° 2702201602 : Dépenses d'investissement

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 27 février 2017 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE
Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON
M. Bertrand VIVIER			